



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 33586

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dépistage du cancer colorectal. Suite aux difficultés avérées qui retardent considérablement la mise en oeuvre d'une politique de dépistage du cancer du côlon dans une vingtaine de départements pilotes (réponse du ministre, JO AN (Q), 8 décembre 2003, p. 9468), suite encore à la recommandation du Conseil européen relative au dépistage du cancer du 2 décembre 2003 (JO de l'Union européenne, 16 décembre 2003, n° L. 327, p. 34), il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour accélérer la mise en oeuvre d'une véritable politique de prévention en la matière qui satisfasse notamment l'égalité entre les populations des différents territoires français.

Texte de la réponse

Le cancer du colon-rectum représente un problème de santé publique. Les recommandations internationales ainsi que celles émises par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) insistent sur le fait que le dépistage de ce cancer par recherche de saignement occulte dans les selles est possible dans le cadre de campagnes de dépistage organisé soumises à des conditions strictes de réalisation. Le développement du dépistage organisé de ce cancer est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Deux appels successifs à candidature, en décembre 2001 puis en octobre 2002, ont permis de sélectionner vingt-deux départements pilotes pour proposer ce dépistage selon un cahier des charges élaboré avec l'appui du groupe technique national sur le dépistage de ce cancer, tenant compte des recommandations nationales et européennes. Les campagnes de dépistage ont commencé dans tous les départements pilotes. Le suivi de la mise en oeuvre du dépistage est réalisé par le groupe technique national piloté par la Direction générale de la santé. L'évaluation des premiers résultats, pour les départements pilotes ayant un recul suffisant, débute actuellement, cherchant à vérifier si les critères nécessaires à l'efficacité du programme, et notamment un taux de participation suffisant de la population cible, sont bien réunis. Les conclusions de cette évaluation permettront de définir une stratégie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33586

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 983

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 402